



La Chambre d'agriculture au service des éleveurs bovins

Zoom sur l'élevage bovin

Dans le département des Bouches-du-Rhône, près de 18 000 bovins se répartissent sur des pâturages aussi variés que les Alpilles, la Crau ou la Camargue. Aujourd'hui si les élevages bovins laitiers sont peu nombreux, l'élevage bovin allaitant s'est développé dans la partie ouest du département même si les effectifs restent modestes. De leurs côtés, les élevages de « bovins sauvages », dénommés « manades » ou « ganadéras », sont des élevages extensifs de bovins, de la « raço di biou » ou de combat, élevés en liberté et sélectionnés pour la course à la cocarde ou la corrida. Ces élevages jouent un rôle économique, écologique et culturel majeur pour le département.

Bovin 13 : fédérer la filière

Face à la diversité des filières bovines dans le département et devant la sollicitation des professionnels, la Chambre d'agriculture a créé, en 2001, le poste de conseiller bovin, confié à Sébastien Attias, afin d'apporter un appui technique et administratif à l'ensemble des éleveurs et maintenir l'activité bovine dans les Bouches-du-Rhône. Un comité de pilotage de la filière bovine, composé de représentants de la profession, voit alors le jour et se consacre sur la possibilité de regrouper les filières, éparpillées en diverses associations. C'est ainsi que naîtra, en 2003, l'association Bovin 13 dont l'objectif principal sera de fédérer l'ensemble de la filière bovine et de défendre ses intérêts communs. Une création qui connaît depuis un véritable succès puisque la quasi-totalité des éleveurs, soit 110 adhérents, ont rejoint l'association.

Les domaines de compétences de la Chambre d'agriculture

■ La création de références technico-économiques

Cette action d'envergure, animée par Sébastien Attias et Laura Brondino, chargée d'études et de références technico-économiques à la Chambre d'agriculture, a permis de mettre à la disposition des jeunes candidats à l'installation, notamment, des fiches de références technico-économiques élaborées en 2007 grâce à une étude menée sur dix élevages, dont cinq de taureaux de race Camargue et cinq de race Combat. Ces données économiques retracent un cas-type et se montrent indispensables pour faire de la prévision ou s'adapter en cas de changement de politique agricole. Aujourd'hui, ces données sont en cours de réactualisation.

■ L'appui technique aux éleveurs

Le contrôle de performances en bovins allaitants, réalisé par Marc Kérimel, technicien élevage de la Chambre d'agriculture, dans les fermes adhérentes, permet d'évaluer les performances des animaux dans le but d'obtenir des résultats chiffrés qui caractérisent le potentiel génétique des parents. Ce contrôle s'insère dans le programme d'amélioration génétique.

Le contrôle laitier, lui aussi effectué par Marc Kérimel, mesure les performances individuelles des vaches et permet d'obtenir la production par vache, la composition et la qualité du lait

■ L'appui administratif aux éleveurs

Au travers de permanences téléphoniques ou sur le terrain, à la coopérative du Mérinos à Saint-Martin de Crau, le conseiller bovin reçoit et aide la quasi-totalité des éleveurs bovins pour les dossiers de déclaration de surface, de Droits à Paiement Unique (DPU), les contrats Prime Herbagère Agri-Environnementale (PHAE), les nouvelles Mesures Agri-Environnementales (MAE)... Depuis l'an dernier, l'application « SigaMicro », contenue dans le logiciel « Mes p@rnelles », permet de faire des déclarations de surfaces informatiquement, de saisir la caractérisation des îlots ou des parcelles. Cette nouvelle application offre la possibilité, à chaque agriculteur qui le désire, d'externaliser la gestion de son dossier auprès d'un conseiller de la Chambre d'agriculture.

■ La mise en place de la Charte de Bonnes Pratiques d'Élevage

Initiée en 1999 à la suite de la crise de la vache folle, la Charte des Bonnes Pratiques d'Élevage est un document de référence pour les éleveurs producteurs de lait et de viande bovine. Véritable outil technique et pratique, l'adhésion à cette charte permet à l'éleveur de faire le point sur le fonctionnement de son exploitation et de progresser constamment. L'adhésion des éleveurs à la Charte des Bonnes Pratiques d'Élevage se fait sur la base d'une démarche individuelle et volontaire. Traçabilité, alimentation, hygiène, bien-être animal... La charte repose sur sept points d'engagements vérifiés sur le terrain par Marc Kérimel, technicien élevage.

■ La communication

Devant l'afflux touristique important et face au bassin de population indéniable que représente notre département, la promotion des produits issus de l'élevage et le soutien particulier apporté aux nombreux éleveurs qui se tournent vers la vente directe sont indispensables pour aider la filière. Afin de faire découvrir au grand public l'ensemble des produits de l'élevage, Bovin 13 mène ou participe à de nombreuses actions de promotion, comme par exemple lors de l'opération « Manger autrement au collège ». C'est ainsi que l'AOC Taureau de Camargue est régulièrement mise en avant, au travers, notamment, d'actions organisées en partenariat avec l'interprofession.



■ Les supports de promotion :

www.bovin13.com, le site dédié à la vente directe !

Dans le souci permanent d'apporter son soutien à la filière, un nouveau site internet www.bovin13.com consacré à la vente directe vient de voir le jour ! Destiné au grand public, ce nouvel outil de communication permet de mettre en relation le

client avec le producteur. Localisation géographique, adresse, coordonnées... En quelques clics, le consommateur dispose des informations nécessaires sur les produits. Une charte qualité, visuellement reconnaissable par des pictogrammes, permet au consommateur de faire son choix selon ses critères. Une seconde partie du site est réservée à l'agritourisme. La grande majorité des éleveurs de taureaux de Camargue et combat ont développé l'accueil du public sur leur manade. www.bovin13.com référence aussi ces activités afin d'offrir au grand public une palette exhaustive des activités liées à l'élevage bovin dans les Bouches-du-Rhône.



Treiz'élevage

Créée il y a deux ans et totalement novateur, le bulletin d'information « Treiz'élevage », destiné aux éleveurs des Bouches-du-Rhône, attire les curiosités par son concept, en regroupant l'actualité de l'ensemble des filières de l'élevage. Ainsi, Bovin13, le syndicat agricole des éleveurs caprins et la Fédération Départementale Ovine des Bouches-du-Rhône se regroupent mensuellement pour diffuser leurs informations.

Un stand de représentation de la filière bovine

Lors de différentes manifestations sur le territoire comme Terroir 13 ou Terres de Provence, la filière bovine accueille et informe le public sur son stand.

L'élevage bovin dans les bouches-du-Rhône c'est :

- 18 000 bovins
- 245 cheptels
- 1 AOC Taureau de Camargue

Edito

Se fédérer pour mieux défendre ses intérêts... Voilà le défi que s'est lancée, il y a quelques années, la filière bovine de notre département. Pour répondre aux besoins du terrain et soutenir la filière, la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône n'a alors pas hésité à créer un poste de conseiller bovin. Au-delà des élevages bovins laitiers, très peu nombreux, et de l'élevage bovin allaitant, l'élevage extensif de taureaux reste une spécificité de notre département. En effet l'AOC taureaux de Camargue est la première viande labellisée AOC de France et ce depuis 1996. Cet élevage véhicule de nombreuses valeurs culturelles, profondément ancrées dans notre patrimoine. C'est aussi dans le but de promouvoir l'élevage bovin sur notre territoire que l'association Bovin 13, a vu le jour en 2003 à l'initiative de la Chambre d'agriculture, et ne cesse depuis de représenter les éleveurs des Bouches-du-Rhône. Pour aller toujours plus loin dans le service aux éleveurs bovins, l'association a créé un nouveau site internet, www.bovin13.com, site ayant pour vocation de mettre en relation directe éleveurs et consommateurs, afin de faire découvrir au grand public les activités et les produits issus de nos élevages.

Au travers de son soutien à la création et au fonctionnement de Bovin 13 notamment, la Chambre d'agriculture n'a eu de cesse de poursuivre l'objectif qu'elle s'est fixée : maintenir et améliorer l'activité de l'élevage bovin sur le département. Au-delà de l'appui technique et administratif apporté aux éleveurs, nous nous sommes également engagés, en 2007, dans un travail de création de références technico-économiques, indispensables aux porteurs de projets et aux éleveurs qui veulent optimiser leur gestion. Faire connaître le travail des éleveurs bovins, les aider à promouvoir leurs produits, développer les réseaux d'information agritouristique autour des manades... Lors de ses nombreuses manifestations, la Chambre d'agriculture met toujours un point d'honneur à ce que la filière bovine soit bien représentée et obtienne la reconnaissance qu'elle mérite !

André BOULARD

Président de la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône

Pour en savoir plus sur l'élevage bovin du département, contactez **Sébastien Attias** au **04 42 23 86 35** ou son secrétariat au **04 42 23 86 46**.

vous pouvez également consulter le site internet de la Chambre d'agriculture www.agri13.fr.